



Département du LOIRET

Commune de Saint-Cyr-en-Val  
REPUBLIQUE FRANCAISE

**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de Saint-Cyr-en-Val,

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 alinéa 20 ;  
Vu la délibération n°20-57 du 21 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération n° 31-22 du 7 mars 2022 modifiant le montant maximum pour la réalisation des lignes de trésorerie;*

Considérant la consultation faite auprès des établissements bancaires et après analyse des offres reçues, analyses jointes en annexe.

Considérant la proposition de ligne de trésorerie établie par la Caisse d'Épargne Loire Centre.

Considérant que le Maire dispose d'une délégation consentie par le conseil municipal en vertu de la délibération n°31-22 du 7 mars 2022 susvisée lui déléguant la décision de contracter une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 500 000 €.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** **De contracter** auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre, une ligne de trésorerie de 300 000 € (ci-après « la LT »).

**Article 2 :** **De préciser** que la LT comporte les caractéristiques suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée : jusqu'au 7 mars 2024
- Taux fixe: Euribor à 1 semaine plancher à 0 + 0,65%
- Tirage par crédit d'office, Remboursement par débit d'office
- Base de calcul : jours exact/360
- Frais de dossier : 400 €
- Commission d'engagement et de mouvement : 0 €
- Commission de non utilisation : 5 pour 10000€ non utilisés

**Article 3 :** **De s'engager** à rendre compte à la prochaine réunion du Conseil Municipal de la présente décision en application de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations réalisées dans le cadre de la LT, notamment en ce qui concerne les tirages et les remboursements effectués.

Fait à Saint-Cyr-en-Val, le **14 MARS 2023**

Le Maire  
Vincent MICHAUT

